

Projets de délibération du Conseil Municipal du 8 septembre 2008

1/ RUE DU NORD-AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL DENZLACH WEG

A/ APPROBATION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Vu la procédure négociée avec publicité préalable du marché de travaux publics « Rue du Nord-aménagement du chemin rural Denzlach weg » (Lot n° 1 et n°3)

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 8 septembre 2008

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

-APPROUVE l'offre des sociétés retenues par la Commission d'appel d'offres du 8 septembre 2008.

-AUTORISE le Maire à signer les marchés

LOT N° 1 - VOIRIE

Accepte l'offre de la société G.C.M pour 144 811,03 € TTC

Autorise le Maire à signer le marché à intervenir

LOT N° 3 – Eclairage public, Génie civil, desserte téléphonique, réseau câblé

Accepte l'offre de la société FRITZ pour 46 972,00 € TTC

Autorise le Maire à signer le marché à intervenir

B/ CONVENTION AVEC ELECTRICITE DE STRASBOURG

Afin de fixer les conditions dans lesquelles seront réalisés et financés les ouvrages nécessaires à la desserte en énergie électrique du programme d'aménagement de la rue du Nord-Chemin rural du Denzlach Weg, il convient de signer une convention entre la commune de Kilstett et Electricité de Strasbourg. (coût estimatif : environ 24 000 € TTC)

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

-AUTORISE le Maire à signer la convention d'alimentation électrique avec Electricité de Strasbourg

C/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN.

Le Conseil municipal a décidé en date du 1^{er} octobre 2007 de réaliser des travaux de voirie et de réseaux pour le prolongement rue du Nord- aménagement du chemin rural Denzlach weg.

Le Conseil municipal doit autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

Le Conseil municipal, après délibération, par voix pour, à l'unanimité,

-AUTORISE le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin pour les travaux de voirie « rue du Nord- Aménagement du Chemin rural Denzlach Weg »

2/ AMENAGEMENT DE LA RUE MEIERHOF

A/ PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire soumet pour avis, au Conseil Municipal, le plan d'aménagement de la rue Meierhof qui sera présenté aux riverains de la rue Meierhof.

B/ AUTORISATION TRAVAUX RUE MEIERHOF

Dans le cadre du programme pluriannuel du SIACR, les travaux d'assainissement de la rue Meierhof sont programmés en 2008. Il est proposé de réaliser parallèlement des travaux de voirie et de réseaux.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser des travaux de voirie et de réseaux dans la rue Meierhof

AUTORISE le Maire à lancer une consultation auprès des bureaux d'études spécialisés sous forme de procédure adaptée pour les études à mener sur le projet

AUTORISE le Maire à désigner un bureau d'études et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que toutes les pièces y afférents.

AUTORISE le Maire à lancer un appel d'offres nécessaire à la réalisation de ce projet.

AUTORISE le Maire à solliciter la participation financière du conseil Général du Bas-Rhin.

3/ REGULARISATION FONCIERE : IMPASSE DE LA DÎME

Il y a plus d'une dizaine d'années, la commune a intégrée dans la voirie de l'Impasse de la Dîme, une partie de la parcelle appartenant à M et Mme HORNECKER. Il est proposé de régulariser la situation foncière. La parcelle sera achetée au prix de 9000 € l'are selon l'estimation du Service des Domaines

La commission Finances et Travaux du 18 août 2008 a émis un avis favorable à cette régularisation.

Le Conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour et 2 voix contre

APPROUVE l'achat de la parcelle cadastrée section 4 n° 2/27 d'une superficie de 0,15 are à M et Mme HORNECKER Jean-Paul

FIXE le prix d'achat à 9000 € l'are

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession notarié et tous les documents afférents à cette acquisition.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

4/ PORTAIL DU CIMETIERE

M.le Maire propose de réaliser une rénovation du portail du cimetière avec la petite porte (grenailage, sablage et thermo-laquage)

L'entreprise KTS COLOR propose de réaliser ces travaux pour un coût maximum de 1,20 € HT/kg

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la rénovation du portail du cimetière et de confier les travaux à la société KTS COLOR à Soufflenheim

6/ EGLISE : REFECTION D'UNE FACADE

Une façade de l'église Saint Jean est fortement défraîchie. Il est proposé une remise en peinture de la partie concernée.

La commission Finances et Travaux du 18 août 2008 a donné un avis favorable à la réalisation de ses travaux et propose de les confier à la société ENNESSER&Fils.

Le Conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions,

DECIDE de réaliser les travaux de remise en peinture d'une façade de l'église Saint Jean pour un coût approximatif de 3 214,25 € TTC

AUTORISE le Maire à solliciter une participation financière du Conseil Général du Bas-Rhin

Prestataire retenue : Peinture ENNESSER et Fils à Hoerd

7/AUTORISATION D'URBANISME : DENONCIATION DE LA CONVENTION AVEC LA DDE

Par délibération du conseil municipal du 17 septembre 2007, la commune de Kilstett avait décidé de confier l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale de l'Equipement. Il est proposé de dénoncer la convention qui lie la commune à la D.D.E afin de confier ces missions au Conseil Général du Bas-Rhin.

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie et P.L.U

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à dénoncer la convention avec la .Direction Départementale de l'Equipement.

8/ AUTORISATION D'URBANISME : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Il est proposé de confier l'instruction des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés, aux services du Conseil Général du Bas-Rhin. Afin d'en fixer les modalités, une convention doit être signée entre les 2 collectivités.

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie et P.L.U

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, par laquelle il apporte son concours pour l'instruction et la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés.

9/ FINANCEMENT DE LA JOURNEE DES TALENTS ORGANISEE PAR LA COMMISSION JEUNES

La Commission Jeunes de Kilstett organise une journée des talents le dimanche 9 novembre 2008 à la Salle de la Musique et de la Culture.

Afin de couvrir certains frais inhérents à la manifestation, il est proposé de fixer une enveloppe budgétaire.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de fixer une enveloppe budgétaire de 1 000 € pour la journée des talents

10/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain dans les cessions immobilières suivantes :

GEBUS-BARTH/SNC URBAVIA

CTS KOENIG-KIECHER/SNC URBAVIA

LANG-DIEBOLT/ENNESSER

RISS-DONADEL/DUPUY

SNC URBAVIA/KRAUTH

SNC URBAVIA/SNC CR CREATION

SNC URBAVIA/SCI STUDIAL

SNC URBAVIA/SARL BL DEVELOPPMENT

SNC URBAVIA/SAS KLEBER IMMOBILIER

SNC URBAVIA/ROSER

SNC URBAVIA/HEIDT

SNC URBAVIA/KRAEMER SIMMONE

SNC URBAVIA/KRAEMER CECILE

SNC URBAVIA/SARL VALMO

11/ SIOEM : RAPPORT ANNUEL 2007

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le rapport annuel 2007 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

12/ SIACR : RAPPORT ANNUEL 2007

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le rapport annuel 2007 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.

13/ INAUGURATION ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

1/La cérémonie d'inauguration de la place du 3^{ème} RTA se déroulera le jeudi 11 septembre à

19 h 00 en présence de Monsieur BOISSON, Sous-Préfet de l'arrondissement de Strasbourg-Campagne.

2/La soirée d'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le vendredi 19 septembre à 20 h 00 à la Salle de la Musique et de la Culture. Les associations du village présenteront leurs activités sous la forme de stand.

DIVERS :

14/ Echange de terrains SNC URBAVIA/COMMUNE de KILSTETT

La commune de Kilstett possède des parcelles dans l'emprise du lotissement « les terres du Denzlach ».

Dans la délibération du 16 avril 2007 puis du 19 mai 2008, le Conseil municipal avait validé le principe d'un échange de parcelles avec le lotisseur pour constituer une réserve foncière prévue au Plan Local d'Urbanisme. La commune de Kilstett et la SNC URBAVIA ont d'un commun accord décidé d'échanger les parcelles sans soulte ; les parcelles ayant une valeur égale estimée à 3 000 € l'are.

Après avoir fait procéder par la géomètre à une nouvelle vérification des différentes surfaces et des numéros de parcelles énumérées dans la délibération du 19 mai 2008, il apparaît qu'une petite parcelle a été oubliée alors qu'elle est également incluse dans le périmètre de l'opération. : il en résulte des modifications de parcelles et de surfaces.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications de parcelles et de surfaces dans l'échange de terrains entre la commune de Kilstett et la SNC URBAVIA comme indiqué ci-dessous.

AUTORISE le maire à signer tous les actes notariés et documents afférents à cet échange

Commune de Kilstett :

Section 20 n° 233 surface : 3,49 ares (à détacher de la parcelle d'origine d'une surface de 35,77 ares)

Section 20 n° 231 surface 14,04 ares

Section 20 n° 401 surface 4,01 ares

Section 20 n° 402 surface 0,50 are

Section 20 n° 403 surface 0,80 are

Section 20 n° 404 surface 31,50 ares (à détacher de la parcelle d'origine d'une surface de 32,81 ares)

Section 20 n° 405 surface 3,92 ares

Section 20 n° 398 surface de 1,31 ares

SNC URBAVIA :

Section 20 n° 48 d'une surface de 15,15 ares

Section 20 n° 49 d'une surface de 15,15 ares

Section 20 n° 47 d'une surface de 10,28 ares

Section 20 n° 46 d'une surface de 10,26 ares

Section 20 n° 202 en partie d'une surface de 8,98 ares

15/ AGENDA DE KILSTETT

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec la société BUCEREP, par laquelle elle s'engage à concevoir et à réaliser l'agenda 2009 de la commune de Kilstett.

Le Conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour et 2 abstentions

AUTORISE le maire à signer la convention avec la société BUCEREP pour la réalisation de l'agenda 2009 de Kilstett